



Conseil métropolitain du 31 mars 2025

« Transition social-écologique : la Métropole définit sa feuille de route à horizon 2050 »

Lundi 31 mars 2025

Sommaire

PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS) : LA METROPOLE DEFINIT SA FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION SOCIAL-ECOLOGIQUE A HORIZON 2050	3
LE RESEAU ASTUCE SERA GRATUIT LE DIMANCHE 29 JUIN 2025 A L'OCCASION DE VIVACITE.....	6
COMMERCE LOCAL, ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE : LA METROPOLE SOUTIENT FINANCIEREMENT DES ENTREPRISES IMPLANTEES SUR SON TERRITOIRE EN DEPLOYANT PLUS DE 130 000 €.....	6
LA METROPOLE RENFORCE SON PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS (ENS).....	8
FACIL CULTURE ET PROJETS DE TERRITOIRE : LA METROPOLE SOUTIENT LA CREATION DE TIERS-LIEUX CULTURELS A DUCLAIR ET AU TRAIT A HAUTEUR DE 1,7 MILLION D'€ ...	8
LA METROPOLE S'ENGAGE POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL EN MILIEU PENITENTIAIRE EN FAVEUR DU PUBLIC PLACE SOUS MAIN DE JUSTICE.....	9
LA METROPOLE SOUTIENT DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE DU TERRITOIRE A HAUTEUR DE 45 000 €.....	10
SOLIDARITE INTERCOMMUNALE : LA METROPOLE ACCOMPAGNE FINANCIEREMENT DES PROJETS COMMUNAUX A HAUTEUR DE 1,4 MILLION D'€	11

Conseil métropolitain du 31 mars 2025

« Transition social-écologique : La Métropole définit sa feuille de route à horizon 2050 »

La Métropole Rouen Normandie engage ce lundi 31 mars 2025 une série de mesures fortes pour la transition social-écologique. Le Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat (SCOT-AEC) fixe les grandes orientations de la Métropole à horizon 2050. Il articule urbanisme, mobilités, préservation des espaces naturels et transition énergétique pour construire un territoire dynamique, plus résilient et durable. Dans ce cadre, le Conseil Métropolitain débat de son Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), ce qui marque une première étape déterminante de cette démarche globale de planification à long terme. Les élus décident par ailleurs de la 'gratuité' du Réseau Astuce le dimanche 29 juin, à l'occasion du festival Vivacité. La Métropole soutient à ce conseil des commerçants locaux, entreprises de l'économie sociale et solidaire, et associations, pour plus de 180 000 €. Le partenariat avec l'École Normale Supérieure de Paris (ENS) est renforcé, et la Métropole s'engage pour le développement culturel en milieu pénitentiaire en faveur du public placé sous main de justice. Dans le cadre du nouveau FACIL culture et des projets de territoire, 1,7 million d'€ sont déployés pour la création de tiers-lieux culturels à Duclair et au Trait. Pour la solidarité intercommunale, 1,4 million d'€ sont engagés pour soutenir des projets structurants portés par les communes.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Alors que les désordres du monde grondent et font vaciller les démocraties, nous sommes mobilisés pour répondre à vos attentes du quotidien tout en préparant l'avenir.

Nous travaillons à l'adoption de notre Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat (SCOT-AEC), pour fixer les grandes orientations de notre Métropole pour les prochaines décennies. Nous avons déjà déployé de nombreuses actions depuis 2020 pour transformer notre agglomération. Ce projet structurel va plus loin et nous engage sur des objectifs très concrets : limitation de l'artificialisation des sols, refonte de nos mobilités, des modes de production et de consommation d'énergie, préservation de la biodiversité, réduction de nos émissions de gaz à effet de serre pour viser la neutralité carbone... C'est un changement de logiciel que nous opérons, pour nous adapter aux transformations du monde. Le Conseil Métropolitain débat dans ce cadre de notre Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), ce qui marque une première étape essentielle de cette planification à long terme. Le SCOT-AEC est coconstruit avec les communes, les citoyens, les acteurs économiques et associatifs, la Convention citoyenne des transitions : c'est l'ensemble des forces vives du territoire qui contribuent à son élaboration !

Nous adoptons par ailleurs des mesures fortes à ce conseil : 'gratuité' du Réseau Astuce le dimanche 29 juin, à l'occasion du festival Vivacité, soutien aux entreprises, commerçants, et associations de solidarité à hauteur de 180 000 €, engagement pour le développement culturel en milieu pénitentiaire en faveur du public placé sous main de justice, renforcement de notre partenariat avec l'École Normale Supérieure de Paris (ENS)... Le FACIL Culture, qui permet de soutenir des projets culturels portés par les communes, est désormais opérationnel. Deux projets de création de tiers-lieux culturels sont soutenus à Duclair et au Trait à hauteur d'1,7 million d'€. Dans un monde où la science, la recherche et la culture sont de plus en plus attaquées et menacées, nous faisons à l'inverse le choix de les soutenir.

Au titre de la solidarité intercommunale, nous engageons enfin 1,4 million d'€ pour des projets portés par les communes, en première ligne des défis du quotidien. Travaux publics, réalisation d'aménagements pour les Personnes à mobilité réduite (PMR), création d'aires de jeux, rénovation thermique de bâtiments, équipements sportifs... C'est utile et c'est concret !

On se bat. On ne lâche rien. »

Projet d'aménagement stratégique (PAS) : la Métropole définit sa feuille de route pour la transition social-écologique à horizon 2050

Le Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat (SCOT-AEC) fixe les grandes orientations de la Métropole à horizon 2050. Il articule urbanisme, mobilités, préservation des espaces naturels et transition énergétique pour construire un territoire dynamique, plus résilient et durable. Il est coconstruit avec les communes, les citoyens, les acteurs économiques et associatifs, la Convention citoyenne des transitions : c'est l'ensemble des forces vives du territoire qui contribuent à son élaboration. Dans cette dynamique, le conseil métropolitain est amené à débattre du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui marque une première étape déterminante de cette démarche globale de planification à long terme.

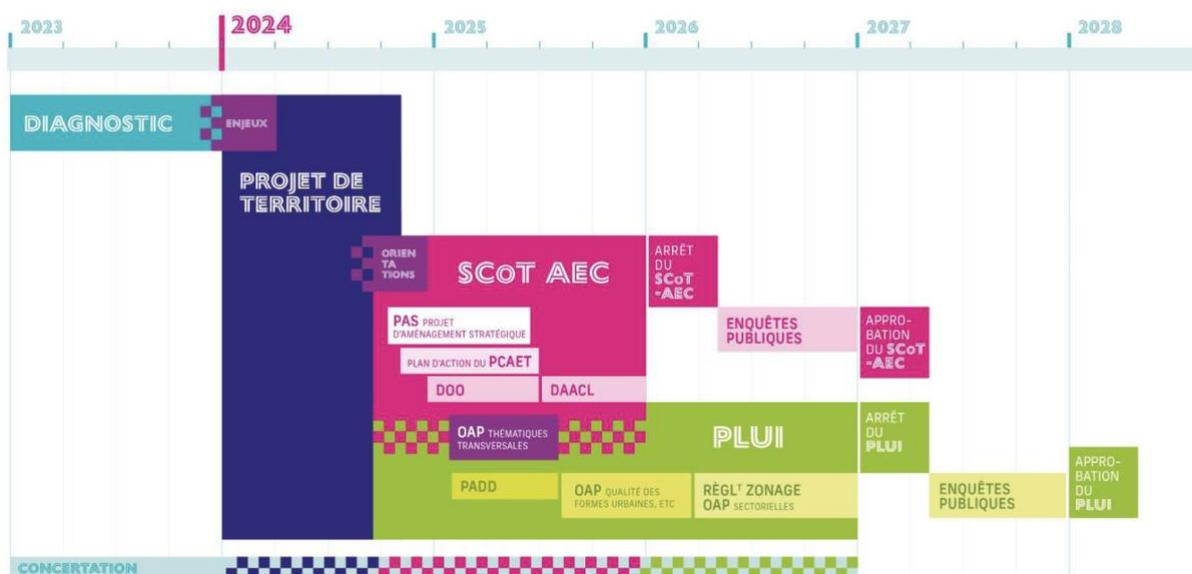


La Métropole a déployé de nombreuses actions depuis 2020 pour transformer l'agglomération. Ce projet structurel va plus loin et engage la Métropole sur des objectifs très concrets : limitation de l'artificialisation des sols, refonte des mobilités, des modes de production et de consommation d'énergie, préservation de la biodiversité, réduction des émissions de gaz à effet de serre pour viser la neutralité carbone... C'est un changement de logiciel qui est opéré, en vue de s'adapter aux transformations du monde.

La possibilité offerte par la loi d'élaborer un SCOT tenant lieu de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) vise une meilleure articulation, cohérence et lisibilité des objectifs du SCOT et du PCAET. Elle constitue ainsi une opportunité intéressante pour intégrer et traduire, de manière renforcée et cohérente, les enjeux et objectifs de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les documents de planification, en recherchant une synergie des actions entre le volet aménagement du SCOT et le programme d'actions propre au PCAET. La Métropole Rouen Normandie est pionnière en France en étant parmi les premières à se saisir de cette opportunité.

Le PAS est le document politique et stratégique du SCOT-AEC et constitue le fil conducteur du projet reliant, de manière transversale, l'ensemble des objectifs stratégiques partagés et portés pour le territoire. La mise en récit du projet met en lumière les perspectives vers lesquelles le territoire métropolitain entend se projeter à l'horizon 2050 en tenant compte de ses forces et faiblesses, de ses caractéristiques, de son identité et de ses ambitions de transition social-écologique.

CALENDRIER DE LA DÉMARCHE



Son élaboration est le fruit de nombreux échanges avec les élus communaux, les habitants et les acteurs du territoire au cours de l'année 2024 et début 2025. Ces échanges ont notamment permis de partager et favoriser l'expression de tous et de contribuer à la vision prospective du territoire en 2050 dans un contexte de réchauffement climatique. Ont ainsi été organisés 4 Assemblées des communes, 2 Assemblées des acteurs, 3 ateliers du Conseil de Développement Durable (CDD), la mise en place d'une Convention Citoyenne (6 sessions de travail) ayant donné lieu à la remise d'un rapport final en juin 2024, 1 réunion du Comité de Suivi des propositions la Convention Citoyenne, 19 rencontres dans l'espace public via le kiosque Rouen Métropole 2050, 4 réunions publiques participatives, 4 ateliers jeunesse. Un questionnaire sur le projet de territoire a également été mis en ligne du 15 mai au 14 juillet 2024 sur "Je participe", plateforme de la Métropole Rouen Normandie dédiée à la participation citoyenne. Les orientations générales proposées pour le projet ont également été présentées lors de réunions communes de la Commission Urbanisme Habitat et de la Commission Transitions les 19 novembre 2024 et 6 mars 2025.

A ce stade de l'élaboration du document, il ne s'agit pas de « figer » le PAS dans sa version complète et définitive. Les propositions d'orientations générales et les débats auxquels elles donneront lieu serviront de guide à la suite des travaux et à l'élaboration de l'ensemble des pièces composant le SCOT-AEC, dont l'arrêt est prévu fin 2025 par le Conseil métropolitain.

Le PAS repose ainsi sur trois axes fondateurs :

Axe 1 - Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique

Cet axe est celui de changement de modèle autour des transitions, de l'adaptation et de la prise en compte des ressources, entendues ici dans une acception élargie, comme nouveau curseur du développement. Le développement n'est plus conditionné par les ambitions mais par les capacités du territoire à accueillir dans de bonnes conditions et sans pressions excessives sur les ressources ce développement.

Il s'organise autour de quatre objectifs :

- Lutter contre le changement climatique en visant la neutralité carbone,
- Ménager les ressources naturelles et en faire une clé de lecture du territoire et de son développement,
- Protéger et restaurer la biodiversité concourant aux besoins du territoire et pour les générations futures,
- Intégrer les risques pour être plus résilient.

Axe 2 - Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations

Cet axe est celui des différentes échelles de projet en réponse aux nouveaux enjeux du réchauffement climatique et de la pertinence de l'action publique pour adapter le territoire, son organisation et son fonctionnement, avec le dessin d'une Métropole de projets à géographie multiple structurée autour de trois objectifs :

- Promouvoir une organisation du territoire qui renforce la proximité (armature urbaine),
- Aller vers plus d'autonomie (énergétique, alimentation, économie circulaire),
- Aller vers plus de coopérations (le voisinage, la Normandie, l'Axe Seine).

Axe 3 - Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement

Cet axe est celui de la redirection des politiques sectorielles de la Métropole (habitat, développement économique, tourisme, culture...) pour répondre au nouveau paradigme de développement développé dans l'axe 1, au rapport au territoire renouvelé et à la vision du vivre-ensemble portés pour le territoire. Les ambitions se déclinent autour de trois objectifs :

- Une Métropole solidaire,
- Une Métropole accueillante,
- Une Métropole rayonnante.

Le projet de PAS s'appuie sur l'ensemble des stratégies sectorielles métropolitaines qu'il met en cohérence et s'articule dans le cadre d'un projet d'avenir commun à l'ensemble du territoire.

Deux grandes trajectoires sont enfin affirmées à travers le projet de PAS :

- La trajectoire Air-Energie-Climat : objectif de neutralité carbone, réduction des consommations énergétiques, augmentation de la production d'énergies renouvelables, amélioration de la qualité de l'air,
- La trajectoire Zéro Artificialisation Nette : objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et réduction du rythme de l'artificialisation des sols.

Déclinaison opérationnelle des objectifs du PAS dans les documents du SCOT-AEC

Les objectifs du PAS seront précisés dans une logique opérationnelle et déclinés territorialement dans les documents du SCOT-AEC :

- le Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO),
- le Document d’Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- le Programme d’Actions Air Energie Climat.le Document d’Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- le Programme d’Actions Air Energie Climat.

Le rapport du Projet d’Aménagement Stratégique est disponible au lien suivant :

<https://www.metropole-rouen-normandie.fr//sites/default/files/2025-03/PAS%20pour%20d%C3%A9bat%20en%20Conseil%20M%C3%A9ropolitain.pdf>

Le Réseau Astuce sera gratuit le dimanche 29 juin 2025 à l’occasion de Vivacité

C’est pour atteindre ces objectifs d’alternative à la voiture, de maintien du pouvoir d’achat, d’un accès facilité au commerce de centre-ville et aux grands événements festifs et sportifs que la Métropole a mis en œuvre différentes formes de gratuités partielles des transports en commun : le samedi (septembre 2020), lors des pics de pollution (janvier 2022), pour l’accès au stade Diochon et à la patinoire de l’Ile Lacroix (septembre 2023), à l’occasion des Fêtes Jeanne d’Arc (mai 2024) et pour les sorties scolaires réalisées avec les transports réguliers urbains pour les élèves et les accompagnants des écoles maternelles, primaires et des collèges (septembre 2024), mercredis dimanches et jours fériés lors de la Foire St Romain (octobre 2024), dimanches précédents Noël (décembre 2024).

Pour accompagner et faciliter l’accès à des événements majeurs de notre territoire, la Métropole décide d’aller plus loin et de retenir la gratuité en 2025 pour le dimanche 29 juin 2025 correspondant au festival Viva Cité.

Commerce local, entreprises de l’économie sociale et solidaire et de la transition écologique : la Métropole soutient financièrement des entreprises implantées sur son territoire en déployant plus de 130 000 €

- Le dispositif Dynamique Location, lequel permet d’octroyer des aides à la location de bureaux
- Le dispositif Dynamique Location ESS, permettant d’octroyer des aides à la location, spécifiquement pour les entreprises de l’économie sociale et solidaire
- Les dispositifs Dynamique Immobilier et Dynamique Location Commerce, qui permettent de subventionner une partie des dépenses liées à la rénovation et à la mise aux normes d’un local commercial ou d’aider à la location d’un commerce situé dans une des communes du territoire signataire d’une convention d’Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

La Métropole Rouen Normandie déploie à ce conseil différentes aides à destination d'entreprises du territoire :

Société SELFEE

SELFEE est un opérateur intégré du marché de l'électricité « F.A.R. », tout à la fois Fournisseur, Agrégateur et Responsable d'équilibre, qui permet à ses clients d'acheter directement de l'électricité d'origine renouvelable en circuit court. La Métropole décide d'allouer au titre du dispositif Dynamique Location une subvention à la société SELFEE de 55 890 €.

Entreprise TERRALEO

La SARL TERRALEO est une entreprise relevant de l'ESS spécialisée dans la collecte et la valorisation des biodéchets. Cette entreprise est membre du réseau national « Les Alchimistes » et porte des actions concrètes pour la valorisation des déchets alimentaires sur le territoire métropolitain contribuant ainsi au développement durable et à l'économie circulaire. La Métropole va allouer, au titre du dispositif Dynamique Location ESS, une subvention à l'entreprise TERRALEO d'un montant de 39 000 €.

The Barber Man 2

L'entreprise souhaite installer une activité de coiffeur barber à Duclair. La Métropole va lui attribuer une subvention au titre du dispositif Dynamique Immobilier Commerce à hauteur de 5 564 €, ainsi qu'une seconde subvention de 3 600 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce.

Entreprise Bulle Gourmande

L'entreprise Bulle Gourmande souhaite installer une activité de salon de thé à Duclair. La Métropole décide de lui octroyer une subvention de 2 921 € au titre du dispositif Dynamique Immobilier Commerce.

Entreprise Tendance coiffure

L'entreprise entend rénover le local commercial occupé par son activité de salon de coiffure à Duclair. La Métropole va lui attribuer une subvention de 20 000 € au titre du dispositif Dynamique Immobilier Commerce.

MT Studio

L'entreprise souhaite installer une activité de prothésiste ongulaire. L'aide de la Métropole s'élève à 2 460 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce.

Press M4

L'entreprise souhaite reprendre une activité de presse et librairie à Rouen. L'aide métropolitaine s'élève à 6 750 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce.

La Métropole renforce son partenariat avec l'École normale supérieure de Paris (ENS)

Forte d'un tissu d'enseignement supérieur et de recherche dynamique, la Métropole souhaite s'inscrire en réseau avec les écosystèmes nationaux et européens les plus en pointe dans le domaine de la transition écologique, y compris dans sa dimension de transformation de société. Compte tenu de la richesse et de la complexité du territoire de la Métropole, celui-ci peut être également un laboratoire pour des projets de recherche et d'innovation ambitieux visant à comprendre les mécanismes en jeu dans la transition social-écologique et expérimenter de nouveaux modèles répondant aux enjeux de l'urgence écologique.

La Métropole souhaite enfin que la transition social-écologique soit un vecteur d'émancipation en apportant aux citoyens l'éducation et les formations leur permettant de mieux vivre dans un monde en bouleversement profond. A ce titre, elle promeut le développement de l'enseignement supérieur et de la culture scientifique sur son territoire. Elle cherche aussi à faire rayonner le territoire en accueillant des étudiants de profils et de provenances diversifiées et à favoriser l'articulation de la formation avec les parcours professionnels.

Afin de développer son réseau, la Métropole s'est rapprochée de l'École Normale Supérieure-Paris Sciences et Lettres (ENS-PSL) pour identifier des travaux de recherche contribuant aux politiques de transition social-écologique et susciter des partenariats avec l'écosystème de l'enseignement et de recherche de la Métropole. A la fois grande école et université, l'ENS-PSL dispense une formation d'excellence par la recherche. Elle héberge 32 unités de recherche en lettres et sciences, 4 laboratoires d'excellence et 2 équipements d'excellence qui couvrent un champ scientifique très large au meilleur niveau international. Les premiers échanges ont ainsi fait émerger un partenariat associant l'ENS-PSL, l'institut UniLaSalle et la Métropole pour la réalisation d'une thèse sur les sujets de transition agricole.

La Métropole et l'ENS-PSL souhaitent désormais développer leur partenariat et adoptent une convention autour de plusieurs axes :

- la recherche en lien avec la transition social-écologique de la Métropole, en particulier autour du grand programme de recherche 2025-2029 de l'université PSL intitulé TERRAE, « Transition Environnementale par la Recherche, la Recherche-Action et l'Enseignement », auquel des chercheurs de l'ENS-PSL contribuent activement. La Métropole Rouen Normandie s'inscrira dans ce projet comme « Hot spot » de transition social-écologique, territoire avec lequel pourront être menés des projets de recherche et d'enseignements dans le cadre du programme,
- la recherche de synergies avec les programmes et réseaux de recherche engagés par la Métropole, - des actions de diffusion de la culture scientifique auprès de lycéens de la Métropole par les étudiants de l'ENS-PSL,
- la promotion des métiers des collectivités locales auprès de ces étudiants et l'accueil de stagiaires au sein de la Métropole.

FACIL Culture et Projets de territoire : la Métropole soutient la création de tiers-lieux culturels à Duclair et au Trait à hauteur de 1,7 million d'€

La Métropole Rouen Normandie joue pleinement son rôle d'accompagnement des 71 communes qui la composent. À ce titre, elle participe au financement des projets locaux portés par les communes, notamment via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et le Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL), dont les budgets ont été considérablement augmentés ces dernières années. En plus de cela, un tout nouveau 'FACIL Culture' a été lancé par la Métropole, pour soutenir spécifiquement les projets culturels communaux.

Composé de deux enveloppes, 20M€ sont déployés pour contribuer aux dépenses culturelles d'investissement (équipements, aménagements, restauration de patrimoine, achat de matériel de musique...) et pour porter différents projets emblématiques du territoire.

La Métropole engage 1,2 million d'euros pour le « MIT » à Duclair

La commune de Duclair s'est engagée dans la réhabilitation et l'extension de l'ancienne école des garçons pour l'ouverture d'un tiers-lieu culturel, le « MIT ». Ce projet a pour objectif de regrouper au sein d'un même équipement une partie des activités culturelles de la ville, à savoir : les cours de musique et de danse du conservatoire du Val de Seine, la Micro-Folie gérée par la commune, la bibliothèque associative de Duclair, l'atelier de peinture associatif Paul Mascart et la création d'un pôle graphisme (expositions et résidences d'artiste) géré par la commune. La Métropole va participer à ce projet, aux côtés des partenaires du territoire, à hauteur de 819 963,20 € au titre du FACIL Culture et de 400 000,00 € au titre des Projets de territoire.

La Métropole engage 483 000 euros pour la « Halte Saint Eloi » au Trait

La commune du Trait a sollicité la Métropole pour la Halte Saint-Eloi, futur tiers-lieu. En effet, la commune mène un projet de réhabilitation et d'aménagement dans l'ancienne chapelle Saint-Eloi située en centre-ville, au bord de la voie verte, renommée Halte Saint-Eloi par les habitants. L'équipement sera composé de trois espaces principaux : un espace d'accueil, un auditorium d'une trentaine de places avec une scène, qui accueillera notamment le dispositif municipal de musée numérique la Micro Folie, ainsi qu'une salle d'exposition. La Métropole va déployer 483 507,73 € pour la réalisation de ce projet au titre du FACIL Culture.

La Métropole s'engage pour le développement culturel en milieu pénitentiaire en faveur du public placé sous main de justice

Le Ministère de la Culture et le Ministère de la Justice conduisent depuis 1986 une politique commune en direction des publics placés sous main de justice qui, à l'égal de tout citoyen, disposent du droit de participer à la vie culturelle et d'accéder à la culture et à l'art. Dans une logique de droit commun, il s'agit de favoriser ici l'accès de tous à une offre culturelle de qualité en vue d'une culture partagée. L'accès des personnes placées sous main de justice (en milieu ouvert ou fermé) et des mineurs sous protection judiciaire, à une offre diversifiée en lien avec la richesse culturelle du territoire participe, parmi d'autres types d'interventions, de leur reconstruction et réinsertion.

Dans ce cadre, les services déconcentrés du Ministère de la Culture et ceux du Ministère de la Justice mettent en place, développent et formalisent des partenariats visant à garantir une offre de qualité, diversifiée et pérenne, à destination des personnes concernées.

Pour sa part, la Métropole développe ses politiques publiques autour de deux enjeux principaux que sont la transition social-écologique et la transformation du territoire par la culture.

C'est dans ce cadre que la Métropole mène depuis 2010, avec ces partenaires, des actions en faveur des personnes placées sous main de justice dans le cadre du dispositif Culture Justice.

La convention locale de développement culturel en milieu pénitentiaire 2022-2024 a permis de mener un certain nombre d'actions, parmi lesquelles :

- Dans le cadre du festival Spring : En 2023, une journée d'atelier menée par la compagnie Errance à la Maison d'Arrêt de Rouen avec une dizaine de détenus du quartier des hommes. Et en 2024, un groupe de cinq jeunes et leur professeure de technique de sport ont participé à un atelier mené par Paul Molina, artiste circassien et footballeur freestyle. Ces jeunes participants ont pu assister à la représentation du spectacle Mouton Noir après leur atelier.
- Dans le cadre de Forêt Monumentale # 2 en 2024 : participation d'un groupe de jeunes pendant 5 jours pour le montage des œuvres en forêt, en collaboration avec les artistes internationaux : travail de peinture avec l'équipe Boa Mistura, travail du bois avec Thomas Dambo, le chaume et la vannerie avec l'Atelier Yok-Yok. Cette immersion dans le processus de création a permis aux jeunes de découvrir différentes techniques de travail et nécessité de parler des langues étrangères (anglais, espagnol notamment).

Les partenaires de la convention 2022-2024 se sont prononcés en faveur d'une nouvelle convention pour la période 2025 à 2028. La DRAC de Normandie, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine-Maritime, la Maison d'Arrêt de Rouen, la Direction de l'Administration Pénitentiaire, la Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Seine-Maritime/Eure et la Métropole Rouen Normandie vont donc engager de nouvelles actions communes en faveur des publics sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire sur le territoire de la Métropole.

La Métropole soutient des associations de solidarité du territoire à hauteur de 45 000 €

La Métropole s'engage pour le financement de projets intercommunaux menés par des associations en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations sur les territoires de la politique de la ville.

Les associations suivantes vont ainsi être soutenues :

- Fiertés Colorées : 4 250 € pour l'action « Marche des fiertés LGBTI+ »,
- Unis Cité Normandie : 4 000 € pour l'action « JADE »,
- Youle Compagnie : 3 000 € pour l'action « Les RDV de la CASE »,
- 411 coups de talon : 7 000 € pour l'action « La vie devant nous »,
- ASTI : 2 500 € pour l'action « Ensemble contre les discriminations »,
- Art-Scène : 3 000 € pour l'action « D'EGAL A EGAL # 4 »,
- Astragale : 4 000 € pour l'action « La vraie vérité ! »,
- La Vie grande : 3 000 € pour l'action « On ne naît pas femme »,
- Espoir jeunes : 7 000 € pour l'action « Briser les Murs »,
- Compagnie du Sarment : 4 250 € pour l'action « WE 'R' FAMILY »,
- Compagnie Le Chat Foin : 3 500 € pour l'action « Nébuleuses, Identité amoureuse, identité sexuelle »

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement des projets communaux à hauteur de 1,4 million d'€

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Ces investissements se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les co-financeurs du territoire.

Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Gouy**
 - Remplacement de la chaudière (FAA : 2 213,59 €)

- **Jumièges**
 - Réalisation d'un audit énergétique complet sur le bâtiment communal (FAA : 2 125,00 €)
 - Mise en place d'une clôture dans le marais communal (FAA : 2 914,58 €)
 - Remplacement de l'ensemble des éclairages des bâtiments communaux par des LEDS (FAA : 2 624,81 €)

- **La Londe**
 - Réalisation d'un terrain de football synthétique - Stade André TREPAGNY (FAA : 68 620,21 € / FACIL : 32 326,80 €)

- **Montmain**
 - Audits énergétiques locaux mixtes : Mairie - Ecole - Crèche - Gymnase et Salle Polyvalente (FAA : 3 400,00 €)

- **Saint-Martin-du-Vivier**
 - Travaux de la cantine (FAA : 2 504,25 €)
 - Installation de caveaux et mur de soutènement (FAA : 11 485,71 € / FACIL : 11 485,70 €)
 - Régénération des deux courts de tennis (FAA : 4 335,87 € / FACIL : 4 335,87 €)
 - Réalisation d'un accès PMR aux caveaux du cimetière de la Vallée (FAA : 1 235,62 € / FACIL : 1 235,62 €)
 - Création de 6 places de stationnement (FAA : 3 750,00 € / FACIL : 3 750,00 €)
 - Changement du parquet de la salle municipale (FACIL : 13 616,01 €)
 - Amélioration et renouvellement des équipements scéniques et de l'éclairage passage en LED - de la salle municipale (FACIL : 21 586,63 €)
 - Création et amélioration d'un accès pour l'école maternelle avec pose d'une passerelle PMR (FACIL : 5 033,00 €)

- **Berville-sur-Seine**
 - Création d'un site internet (FAA : 2 340,00 €)

- **Ymare**
 - Création d'une aire de jeux inclusive (FAA : 6 983,34 € / FACIL : 15 712,52 €)

- **Saint-Pierre-de-Varengeville**
 - Renaturation de la cour de l'école COTY (FAA : 21 778,18 €)

- **Hérouville**
 - Réfection mur et plafond de l'école (FAA : 1 622,68 € / FACIL : 1 622,68 €)

- **Mont-Saint-Aignan**
 - Travaux de réaménagement du rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville (FACIL : 37 721,55 €)



Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

- **Saint-Pierre-lès-Elbeuf**
- Travaux de reconstruction du Gymnase Alain Calmat et Dominique Montier (FACIL : 382 225,30 €)
- **Rouen**
- Rénovation thermique et énergétique de la piscine « Marie Marvingt » (FACIL : 613 971,63 € / FAGIP : 85 561,58 €)

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 | 06 60 71 99 61